



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 mars 2022
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

DÉCÈS

- 10.04** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Sylvain Fafard à la suite de son décès.

PROCÈS-VERBAL

- 10.05** Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues les 7 février 2022, à 19 h, et 14 février 2022, à 13 h 15, respectivement.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.06** Accepter le bilan annuel 2021 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.
1222363015
- 10.07** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2022.
1222363009

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Proclamation de solidarité du conseil d'arrondissement de LaSalle envers nos citoyens d'origine ukrainienne, le peuple ukrainien et les défenseurs de la souveraineté de l'Ukraine.
1225212006

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2025 au montant de 302 456,45 \$ (contrat 274 960,41 \$ + contingences 27 496,04 \$) taxes incluses. Appel d'offres public n° 21-19109.
1223630001

- 20.02** Accorder un contrat à Orange paysagement Inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres en 2022-2023 dans l'arrondissement de LaSalle, la dépense totale est de 286 774,67 \$ taxes incluses (contrat 249 369,28 \$ + contingences 37 405,39 \$). Appel d'offres public 21-18982 (4 soumissionnaires).
1229430001

AUTRES AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.03** Autoriser la signature de l'Addenda 3 à l'appel d'offres 18-17147 portant sur les services de gestion des installations aquatiques octroyé au Groupe Sodem inc. afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour l'année 2022. Autoriser une dépense additionnelle maximale de 132 000 \$ à cet effet, incluant toutes les taxes applicables.
1227551004

SUBVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- 20.04** Féliciter Bienvenue à l'immigrant pour son 5e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.
1229309004
- 20.05** Accorder une contribution financière de 200 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2022.
1227551002
- 20.06** Accorder des contributions financières de 400 \$ chacune à Bienvenue à l'immigrant, au Centre multiculturel de ressources de LaSalle et au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2022.
1229309006

30 – Administration et finances

ADMINISTRATION - ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

- 30.01** Remettre aux organismes à but non lucratif et aux institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone pour la période de mars 2022 à décembre 2022.
1227551006

DÉCLARATION / ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

- 30.02** Autoriser la liste des bazars et autres événements de collecte de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.
1229309003

- 30.03** Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.
1229309005

- 30.04** Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le 4 mai 2022.
1223630003

- 30.05** Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 27 mars 2022. Autoriser la fermeture des rues touchées par le parcours. Accorder une contribution financière de 4 500 \$ pour la réalisation de l'événement.
1227817001

BUDGET - AUTORISATION DE DÉPENSE

- 30.06** Accorder un soutien financier de 200 \$ à monsieur Nathaniel Rheault pour soutenir sa participation aux 26e jeux franco-canadiens de la communication qui auront lieu au mois d'avril 2022 dans la ville de Québec.
1228157003

- 30.07** Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.
1228157002

REDDITION DE COMPTES

- 30.08** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 21 février 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2022.
1223035005

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

- 40.01** Donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil du règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot 1 725 135 (rue Juliette).
1222363016
- 40.02** Déposer et présenter le projet de règlement LAS-0153 visant à autoriser l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot numéro 1 725 135 (rue Juliette).
1222363016

DÉPÔT DE CERTIFICAT DE REGISTRE

- 40.03** Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demandes de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0148 autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.
- 40.04** Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demandes de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0152 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

DÉROGATION MINEURE

- 40.05** Accorder, avec condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 2377, rue Robidoux (lot numéro 1 451 034), afin d'autoriser un empiétement du bâtiment principal de 1,8 mètre dans la marge arrière, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, une marge arrière de six (6) mètres minimum est requise.
1222363007

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.06** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7687, rue Centrale.
1222363014

40.07 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification des balcons et des garde-corps d'une habitation bifamiliale située aux 26 et 28, avenue Stirling.

1222363013

40.08 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale et de 19 maisons de ville situées sur le lot 6 404 005 (rue Clément).

1222363012

40.09 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'une halte sanitaire sur le lot numéro 1 236 141 (Parc des Rapides).

1222363011

40.10 Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la propriété commerciale située aux 7790 à 7810 rue Juliette.

1222363010

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1226456003

51 – Nomination / Désignation

51.01 Renouveler la nomination de Monsieur Antonio Vescio pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

1227151004

60 – Information

60.01 Dépôt des rapports mensuels de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de février 2022.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance.



Dossier # : 1222363015

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Projet : -

Objet : Accepter le bilan annuel 2021 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

D'accepter le bilan annuel 2021 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-25 13:01

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accepter le bilan annuel 2021 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M.04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du règlement numéro 04-041 relatif à l'utilisation des pesticides, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport annuel faisant état de l'application de ladite réglementation à l'égard de son territoire. Il est à noter que la partie I du rapport traitant de l'application du règlement est administrée par la division qualité du milieu, permis et inspection de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la partie II relative à l'entretien extérieur des espaces municipaux est administrée par la division voirie et parcs de la Direction des travaux publics.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption de l'ordonnance le 26 avril 2004

- Bilan annuel 2004 (sommaire décisionnel 2052363014)
- Bilan annuel 2005 (sommaire décisionnel 1062363001)
- Bilan annuel 2006 (sommaire décisionnel 1072363006)
- Bilan annuel 2007 (sommaire décisionnel 1082363011)
- Bilan annuel 2008 (sommaire décisionnel 1092363022)
- Bilan annuel 2009 (sommaire décisionnel 1102363019)
- Bilan annuel 2010 (sommaire décisionnel 1112363056)
- Bilan annuel 2011 (sommaire décisionnel 1122363003)
- Bilan annuel 2012 (sommaire décisionnel 1132363029)
- Bilan annuel 2013 (sommaire décisionnel 1142363011)
- Bilan annuel 2014 (sommaire décisionnel 1162363045)
- Bilan annuel 2015 (sommaire décisionnel 1162363045)
- Bilan annuel 2016 (sommaire décisionnel 1172363014)
- Bilan annuel 2017 (sommaire décisionnel 1182363004)
- Bilan annuel 2018 (sommaire décisionnel 1192363004)
- Bilan annuel 2020 (sommaire décisionnel 1212363012)

DESCRIPTION

Accepter le bilan annuel 2021 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides R.V.M. 04-041 pour le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Il est prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides, qu'une fois le règlement devenu applicable dans un arrondissement, son conseil d'arrondissement doit déposer chaque année un rapport au conseil municipal faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Règlement sur l'utilisation des pesticides de la Ville de Montréal (04-041) vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques puisque le Règlement sur l'utilisation des pesticides vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - qualité du milieu, permis
et inspection

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1222363009

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2022

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-25 13:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2022

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 9 février 2022.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23

**Dossier # : 1225212006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation de solidarité du conseil d'arrondissement de LaSalle envers nos citoyens d'origine ukrainienne, le peuple ukrainien et les défenseurs de la souveraineté de l'Ukraine.

ATTENDU QUE l'invasion de l'Ukraine par l'armée russe le 23 février 2022 a provoqué une onde de choc un peu partout sur la planète et que la violence des combats pousse des centaines de milliers d'Ukrainiens à fuir leur pays.

ATTENDU QUE le Canada abrite la troisième population ukrainienne en importance au monde, après l'Ukraine et la Russie, soit plus de 1 300 000 personnes en 2016.

ATTENDU QUE de ce nombre, 42 550 Ukrainiens vivaient au Québec, dont plus de la moitié étaient établis à Montréal, où une partie de la communauté ukrainienne a élu domicile dans l'arrondissement de LaSalle depuis les années 1950.

ATTENDU QUE depuis 60 ans, l'une des principales artères de l'arrondissement de LaSalle, le boulevard Shevchenko, est nommée en l'honneur de l'illustre poète Tarass Grigorievich Chevtchenko (1814-1861), créateur de la littérature nationale ukrainienne, en plus d'être un grand défenseur de la liberté et de la fraternité pour tous les peuples.

ATTENDU QUE le drapeau de l'Ukraine flotte devant la mairie d'arrondissement de LaSalle, à l'instar de l'hôtel de Ville de Montréal et de l'Assemblée nationale du Québec, et que d'importants ouvrages comme le pont Samuel-De Champlain et la tour du Stade Olympique ont été récemment illuminés aux couleurs du drapeau ukrainien en signe de solidarité avec son peuple.

Il est résolu

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle tient à témoigner sa pleine solidarité envers nos concitoyens d'origine ukrainienne, le peuple ukrainien et les défenseurs de sa souveraineté. Tout notre soutien et notre amitié leur sont dirigés. Leur liberté est non seulement la nôtre, mais aussi celle de tous ceux qui plaident pour la paix dans le monde.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-02 13:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1225212006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamation de solidarité du conseil d'arrondissement de LaSalle envers nos citoyens d'origine ukrainienne, le peuple ukrainien et les défenseurs de la souveraineté de l'Ukraine.

CONTENU**CONTEXTE**

Proclamation de solidarité du conseil d'arrondissement de LaSalle envers nos citoyens d'origine ukrainienne, le peuple ukrainien et les défenseurs de la souveraineté de l'Ukraine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane PELOQUIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2022-03-02



Dossier # : 1223630001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un contrat à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2025 au montant de 302 456,45 \$ (contrat 274 960,41 \$ + contingences 27 496,04 \$) taxes incluses. Appel d'offres public n° 21-19109.

D'accorder un contrat de trente-six (36) mois, soit du 1er mars 2022 au 28 février 2025 à l'entreprise Entretien Mana Inc, au montant 302 456,45 \$ (contat 274 960,41 \$ + contingences 27 496,04 \$) taxes incluses, pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement. Appel d'offres public n° 21-19109
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-24 19:34

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour la période du 1er mars 2022 au 28 février 2025 au montant de 302 456,45 \$ (contrat 274 960,41 \$ + contingences 27 496,04 \$) taxes incluses. Appel d'offres public n° 21-19109.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat accordé pour les travaux d'entretien ménager de la mairie d'arrondissement prend fin le 10 février 2022. Afin d'assurer le maintien du service d'entretien, un appel d'offres public a été lancé le 22 décembre 2021 par le Service de l'approvisionnement à la suite d'une demande de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement sociale (DCSLDS) de l'arrondissement de LaSalle. L'appel d'offres a été publié du 22 décembre 2021 au 25 janvier 2022 au moyen du système électronique d'appels d'offres. La durée de la publication a été de 34 jours.

Service d'entretien ménager pour la mairie d'arrondissement

Le contrat prévoit notamment ce qui suit :

- L'obligation d'utiliser des produits écologiques;
- L'obligation d'utiliser des chiffons microfibrés de couleurs différentes en fonction des objets à nettoyer afin de réduire la possibilité de contamination croisée;
- Les heures hebdomadaires ont été conservées à 70 heures par semaine.

Le lavage des vitres extérieures a été exclu de ce contrat étant donné la nécessité d'utiliser un équipement spécialisé et du fait que ce travail est de nature ponctuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0365 (1205348006) 5 octobre 2020 : Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 99 852.06 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

CA20 20 0081 (1198740002) 2 mars 2020 : Se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2020 au 10 février 2021, pour un montant maximal de 99 754.68 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

CA17 20 0073 (1175348002) 6 février 2017 : Accorder deux contrats totalisant au maximum 379 172,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une période de trente-six (36) mois, soit du 11 février 2017 au 10 février 2020 et à la bibliothèque l'Octogone pour une

période de dix huit (18) mois, soit du 11 février 2017 au 10 août 2018. - Appel d'offres public n° 17-15766 - (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Accorder un contrat pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement à Entretien Mana inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant maximum de 274 960,41 \$ taxes incluses. Les principaux travaux prévus au devis technique de cet appel d'offres ont été développés en fonction des besoins opérationnels de la mairie de LaSalle. Les travaux incluent l'entretien ménager complet de la mairie d'arrondissement à l'exception du lavage de vitres extérieures.

Le contrat pour la mairie d'arrondissement prévoit deux (2) années d'option de douze (12) mois chacune.

Les soumissions sont conformes et répondent aux exigences du devis technique incluses dans le cahier des charges.

JUSTIFICATION

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer la continuité du service d'entretien ménager à la mairie.

Il y a eu 14 preneurs. Quatre (4) soumissions ont été reçues, pour un taux de réponses de 28,57 %.

Service d'entretien ménager pour la mairie d'arrondissement

Soumissions conformes	Total
Entretien Mana inc.	274 960,41 \$
Placement Potentiel inc.	278 460,00 \$
Univap inc.	313 881,75 \$
Groupe MMI inc.	453 914,86 \$
Estimation interne réalisée en 2021	334 819 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	330 304,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	20,12%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	178 954,45 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	65,08%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(59 858,59 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-21,77 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	3 499,59 \$

Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	1,27%
((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	

Il y a un écart favorable de -21,77 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et le prix estimé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement de la Division des sports, loisirs et installations.

Voici la répartition de la dépense nette maximale par année :

- Un montant de 10 % de contingences pour des travaux supplémentaires si requis;

Le montant des contingences peut être utilisé dans l'une ou l'autre des années du contrat selon les besoins sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

Contrat	Année 1		Année 2		Année 3		
	2022	2023	2023	2024	2024	2025	
# semaines	44	8	44	8	44	8	
# heures / semaine	70	70	70	70	70	70	
Total d'heures	3 080	560	3 080	560	3 080	560	10 920
Tarif horaire	21,50 \$	21,50 \$	21,90 \$	21,90 \$	22,30 \$	22,30 \$	
Avant taxes	66 220,00 \$	12 040,00 \$	67 452,00 \$	12 264,00 \$	68 684,00 \$	12 488,00 \$	
Avec taxes	76 136,45 \$	13 842,99 \$	77 552,94 \$	14 100,53 \$	78 969,43 \$	14 358,07 \$	274 960,41 \$
Dépense nette	69 522,73 \$	12 640,50 \$	70 816,17 \$	12 875,67 \$	72 109,61 \$	13 110,84 \$	
Contingences	10%	10%	10%	10%	10%	10%	
Avant taxes	6 622,00 \$	1 204,00 \$	6 745,20 \$	1 226,40 \$	6 868,40 \$	1 248,80 \$	
Avec taxes	7 613,65 \$	1 384,30 \$	7 755,29 \$	1 410,05 \$	7 896,94 \$	1 435,81 \$	27 496,04 \$
Dépense nette	6 952,28 \$	1 264,05 \$	7 081,62 \$	1 287,57 \$	7 210,96 \$	1 311,08 \$	
	76 475,01 \$		91 802,34 \$		93 483,81 \$	14 421,92 \$	
							302 456,45 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus ou le report de ce contrat aurait d'importantes répercussions au niveau de la salubrité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : dès l'octroi
Fin du contrat : 28 février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roch LANGELIER
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

Le : 2022-02-22



Dossier # : 1229430001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Orange paysagement Inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres pour les années 2022 et 2023 dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 286 774,67 \$ taxes incluses (contrat 249 369,28 \$ + contingences 37 405,39 \$). Appel d'offres public 21-18982 (4 soumissionnaires).

D'accorder à Orange paysagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres en 2022-2023 dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 774,67 \$ taxes incluses (contrat 249 369,28 \$ + contingences 37 405,39 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18982.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-24 20:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1229430001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Orange paysagement Inc., pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 300 arbres pour les années 2022 et 2023 dans l'arrondissement de LaSalle au montant de 286 774,67 \$ taxes incluses (contrat 249 369,28 \$ + contingences 37 405,39 \$). Appel d'offres public 21-18982 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, l'arrondissement de LaSalle procède au renforcement de sa forêt urbaine en investissant dans la plantation d'arbres sur le domaine public. Dans un souci de simplification et d'efficacité, l'arrondissement confie la réalisation de ces travaux à une entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DD 2216598009 (BC 1476872) - D'autoriser une dépense totale de 94 237,83 \$ taxes et contingences incluses (contrat 85 670,76 \$ + contingences 8 567,07 \$) pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 120 arbres en 2021 jusqu'à la fin de l'automne 2022.

D'accorder à Terrassement technique Sylvain Labrecque Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 94 237,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18756.

CA20 20 0312 du lundi 31 août 2020 (1206598006) : D'autoriser une dépense totale de 348 507,62 \$, taxes et contingences incluses (contrat 316 825,11 \$ + contingences 31 682,51 \$) pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'environ 380 arbres en 2020 jusqu'à la fin de l'automne 2021.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 316 825,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18149.

CA 19 20 0207 du lundi 6 mai 2019 (1196598004) : D'autoriser une dépense totale de 783 433,90 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, le transport et la plantation d'environ 1 000 arbres en 2019, incluant l'entretien et l'arrosage jusqu'à la fin de l'automne 2020.

D'accorder à Pépinière Jardin 2000 Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 712 212,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17581.

CA15 20 0630 du jeudi 22 octobre 2015 (1196598004) : D'autoriser une dépense de 44 179,26 \$, taxes incluses, pour la plantation d'arbres, automne 2015, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à la firme Les Terrassements Multi-Paysages Inc. le contrat à cette fin (appel d'offres n° 15-14769), au prix de sa soumission, soit au prix total de 44 179,26 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat pour la plantation de 300 arbres y compris leur entretien et garantie pour une période d'un an à compter de la date de réception provisoire des travaux; soit jusqu'à l'été 2023.

Quatre (4) firmes travaillant dans le domaine ont déposé des soumissions.

EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
1	Orange paysagement Inc.	249 369,28 \$	249 369,28 \$
2	Pépinière jardin 2000 Inc.	276 319,42 \$	276 319,42 \$
3	Les Entreprises Roseneige Inc.	280 751,70 \$	280 751,70 \$
4	Urbex construction Inc.	342 471,43 \$	342 471,43 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		311 737,47 \$	311 737,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes			287 227,96 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			15,18
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			93 102,16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			37,34
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-62 368,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(20,01)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			26 950,14 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			10,81

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 20,01 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats*

publics , la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Orange paysagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 249 369,28 \$ taxes incluses, appel d'offres public 21-18982.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la dépense telle qu'indiqué dans l'intervention financière.

Année 2022

Contrat

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
207 890,00\$	218 258,51 \$	239 021,53 \$

Contingences

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
26 026,80 \$	27 324,89 \$	29 924,31 \$

Année 2023

Contrat

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
9 000,00\$	9 448,88 \$	10 347,75 \$

Contingences

Montant avant taxes	Montant net	Montant taxes incluses
6 506,7 \$	6 831,22 \$	7 481,08 \$

Un seul bon de commande doit être émis pour ce contrat. Les montants peuvent être utilisés dans l'une ou l'autre des années du contrat selon l'avancement des travaux et les disponibilités financières, sans toutefois dépasser le montant total autorisé.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre du présent contrat, le montant total de ces contingences est de 37 405,39 \$, taxes incluses, correspondant à 15 % du coût des travaux.

MONTRÉAL 2030

Le contrat visant la plantation de 300 arbres permettra d'accroître l'indice de canopée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie, à augmenter la biodiversité et les habitats fauniques, et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 15 mai et le 18 juin 2022.

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : entre le 15 mai 2022 et le 18 juin 2023.

Fin des travaux : fin du printemps 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 31 janvier 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nasser AWAD SHKEMY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2022-01-27



Dossier # : 1227551004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Addenda 3 à l'appel d'offres 18-17147 portant sur les services de gestion des installations aquatiques octroyé au Groupe Sodem inc. afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour l'année 2022. Autoriser une dépense additionnelle maximale de 132 000 \$ à cet effet, incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser la signature de l'Addenda 3 à l'appel d'offres 18-17147 portant sur les services de gestion des installations aquatiques octroyé au Groupe Sodem inc. afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) aux résidents de la Ville de Montréal détenteurs d'une carte Accès-services LaSalle ou sur présentation d'une preuve de résidence pour l'année 2022.

D'autoriser une dépenses additionnelle maximale de 132 000 \$ à cet effet, incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'addenda 3.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-01 14:56

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Addenda 3 à l'appel d'offres 18-17147 portant sur les services de gestion des installations aquatiques octroyé au Groupe Sodem inc. afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) pour l'année 2022. Autoriser une dépense additionnelle maximale de 132 000 \$ à cet effet, incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'appel d'offres public no 18-17147, un contrat a été accordé au Groupe Sodem inc. pour la gestion de l'Aquadôme et des piscines extérieures de l'arrondissement de LaSalle pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021. Une première année d'option a été exercée pour l'année 2022 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021. Afin de promouvoir les saines habitudes de vie et de briser l'isolement social lié au contexte pandémique actuel par la pratique d'une activité sportive, l'arrondissement de LaSalle a sollicité la collaboration de Sodem inc., afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres de l'Aquadôme aux résidents de la Ville de Montréal détenteurs d'une carte Accès-services LaSalle ou sur présentation d'une preuve de résidence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Sodem inc. a accepté la mise en place de cette gratuité et un addenda est nécessaire pour en déterminer les modalités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0394 (1217551020) - 4 octobre 2021 : Autoriser la signature de l'Addenda 2 du Contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et le Groupe Sodem inc., afin de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat de la gestion déléguée de l'Aquadôme et des piscines extérieures pour une période de douze (12) mois, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, pour un montant maximum de 916 848.59 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 18-17147 (1 soumissionnaire).

CA20 20 0450 (1207551023) - 7 décembre 2020 : Approuver l'addenda 1 du contrat 18-17147 signé entre l'arrondissement de LaSalle et Sodem inc., afin d'offrir gratuitement l'accès aux bains libres du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) à tous les utilisateurs, pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2020, et l'accès gratuit aux bains libres pour les détenteurs de la carte Accès-services LaSalle pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. Autoriser une dépense additionnelle maximale de 300 000 \$ à cet effet, incluant toutes les taxes applicables.

CA18 20 0555 (1186818088) - 10 décembre 2018 : Attribuer au Groupe Sodem inc. le

contrat pour la gestion du complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et des piscines extérieures au prix de sa soumission, soit 2 862 891,30 \$, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 à la suite de l'appel d'offres public no 18-17147.

DESCRIPTION

Autoriser la signature de l'Addenda 3 de l'appel d'offre 18-17147 octroyé au Groupe Sodem inc., afin d'offrir aux utilisateurs l'accès gratuit aux bains libres au complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) aux résidents de la Ville de Montréal détenteurs d'une carte Accès-services LaSalle ou sur présentation d'une preuve de résidence pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, un montant équivalent au remboursement effectué par Sodem inc. aux usagers de bain libre de l'Aquadôme détenteurs de cartes individuelles d'accès multiples sera remis sur réception d'une facture détaillée à cet effet.

JUSTIFICATION

Il est important de demeurer actif en période de pandémie de la COVID-19 afin de profiter des bienfaits de l'activité physique sur la santé. L'arrondissement de LaSalle souhaite faciliter l'accès aux sports aquatiques pour en favoriser la pratique dans un environnement sécuritaire et en conformité avec les directives émises par la Ville de Montréal et la Direction régionale de santé publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les pertes de revenus pour Sodem inc. occasionnées en raison de l'offre des plages de bain libre gratuites aux résidents de la Ville de Montréal ou détenteurs d'une carte Accès-services LaSalle pour l'année 2022 engendreront des coûts additionnels estimés à 132 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'arrondissement de LaSalle. En raison de l'impact des mesures sanitaires sur la fréquentation de l'Aquadôme, l'estimation des dépenses est d'environ 11 000 \$ par mois, taxes incluses.

Sodem inc. devra fournir des rapports mensuels détaillés précisant la date, le type d'utilisateur et le coût d'admission qui aurait été facturé conformément aux exigences déjà prévues au contrat. Cette dépense est imputable au budget de fonctionnement 2022 de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les différentes mesures mises en place par la Direction régionale de santé publique en raison de la pandémie de la COVID-19 ont des impacts sur la programmation habituellement offerte au complexe aquatique Michel-Leduc. Si la pandémie perdure, cela risque d'engendrer une diminution du taux de fréquentation de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel L LAPIERRE
superv.installat. des parcs et des centres
sportifs et rec reatifs_arr.

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1229309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter Bienvenue à l'immigrant pour son 5e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

Féliciter Bienvenue à l'immigrant pour son 5e anniversaire de fondation.
Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-24 20:07

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Féliciter Bienvenue à l'immigrant pour son 5e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant a fait parvenir une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'activités soulignant leur 5^e anniversaire de fondation. Le montant alloué par l'arrondissement est de 300 \$ pour sa participation au coût des festivités.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Féliciter Bienvenue à l'immigrant pour son 5e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire de fondation. Ces activités prendront la forme d'un Gala festif qui se réalisera en octobre 2022.

JUSTIFICATION

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire marquant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1227551002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2022.

D'accorder une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2022 de l'organisme.
Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-01-28 13:12

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 200 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande des Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la participation de l'arrondissement au bottin annuel qui est remis à tous les membres de l'organisme.

Le Conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de LaSalle est un organisme de services qui soutient et vient en aide à de nombreux organismes laSallois. Il regroupe plus de 160 membres qui participent aux différentes activités, événements et à la vie sociale de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0459 (1208891001) - 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.

CA19 20 0554 (1197551044) - 9 décembre 2019 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.

CA18 20 0565 (1187551021) - 10 décembre 2018 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin annuel.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 200 \$, incluant toutes les taxes si applicables, aux Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, pour la réalisation du bottin 2021. Les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* et respecte les conditions de cette politique.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au bottin annuel des Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 200 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publicité d'une pleine page dans le bottin 2022 du conseil 3147 des Chevaliers de Colomb de l'arrondissement de LaSalle. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline ELLIOTT, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
agent(e) de soutien - lasalle

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1229309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières de 400 \$ chacune à Bienvenue à l'immigrant, au Centre multiculturel de ressources de LaSalle et au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2022.

D'accorder des contributions financières de 400 \$ à Bienvenue à l'immigrant, 400 \$ au Centre multiculturel de ressources de LaSalle et 400 \$ au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2022.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-24 19:44

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières de 400 \$ chacune à Bienvenue à l'immigrant, au Centre multiculturel de ressources de LaSalle et au Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal pour les soutenir dans la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs de février 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal ont adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0091 (1208419007) - 2 mars 2020 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'une activité dans le cadre du Mois de l'histoire des noirs qui a eu lieu le 22 février 2020.

CA20 20 0015 (1198419012) - 13 janvier 2020 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Organisation sociale caraïbe de Montréal, pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs en février 2020.

CA19 20 0155 (1197551012) - 1^{er} avril 2019 : D'accorder une contribution financière de 650 \$ à l'Association canadienne nigérienne de Montréal dans le cadre du volet soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour l'organisation d'activités pour le Mois de l'histoire des Noirs.

DESCRIPTION

Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal ont adressé une demande de contribution financière pour la réalisation d'activités dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs 2022. Durant le mois de février, différentes activités seront réalisées : conférences, concert virtuel et ateliers d'échanges.

JUSTIFICATION

Le Mois de l'histoire des Noirs est souligné annuellement durant le mois de février au Québec,

plus particulièrement dans la région métropolitaine. En novembre 2006, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi afin de proclamer le Mois de l'histoire des Noirs et ainsi reconnaître officiellement l'importance de cet événement. L'arrondissement de LaSalle reconnaît la contribution d'organismes qui ont favorisé la participation des membres des communautés noires au développement de LaSalle.

Ces activités s'inscrivent dans les orientations et pistes d'action du plan d'action de l'arrondissement en matière d'inclusion et diversité culturelle.

Bienvenue à l'immigrant, le Centre multiculturel de ressources de LaSalle et le Conseil des personnes âgées de la communauté noire de Montréal sont des organismes reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 1 200 \$ provient du budget contribution à d'autres organismes de la division Culture, développement social et événements publics - plan diversité culturelle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les activités se réaliseront en virtuel pour se conformer aux directives de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs, une programmation regroupant les activités organisées par les partenaires et celles organisées par l'arrondissement sera élaborée et diffusée auprès des partenaires et citoyens pour favoriser leur participation dans les divers événements organisés dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-02-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1227551006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone en 2022.

Remettre aux organismes à but non lucratif et aux institutions et organismes éducatifs les documents élagués par la bibliothèque L'Octogone pour la période de mars 2022 à décembre 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-16 17:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227551006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Remettre à des organismes à but non lucratif et à des institutions et organismes éducatifs les documents qui seront élagués par la bibliothèque L'Octogone en 2022.

CONTENU

CONTEXTE

La bibliothèque L'Octogone est temporairement localisée à la Place Newman pour la durée des travaux de rénovation effectués au bâtiment du 1080, avenue Dollard, à LaSalle. L'espace disponible n'est pas suffisant pour permettre l'entreposage ou la vente de livres. Néanmoins, certains livres et documents doivent être retirés de la collection, soit parce qu'ils suscitent moins l'intérêt ou parce qu'une nouvelle version mise à jour est disponible. Dans un souci d'une approche inclusive et écoresponsable, la bibliothèque L'Octogone souhaite faire don de ces livres à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des institutions éducatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0106 (1198262001) - 4 mars 2019 : De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués et les revenus afférents pour la période de janvier 2019 jusqu'à la relocalisation de la bibliothèque au lieu temporaire désigné pendant les travaux d'agrandissement.

CA17 20 0313 (1176818063) - 5 juin 2017 : De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone de LaSalle les documents élagués par la bibliothèque de mai 2017 à décembre 2018.

CA16 20 0391 (1166818057) - 4 juillet 2016 : De remettre aux Amis de la bibliothèque L'Octogone les documents élagués par la bibliothèque de avril 2016 à avril 2017.

DESCRIPTION

La bibliothèque L'Octogone souhaite donner une deuxième vie aux documents qui ont été retirés de la collection en les donnant à des organismes à but non lucratif ainsi qu'à des institutions et organismes éducatifs, entre autres, au CHLSD de LaSalle et au programme d'ISP au CEA de LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en permettant de redonner une utilité aux livres et documents plutôt que de simplement les éliminer.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet est maintenu tel quel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 16 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division - culture et bibliothèque

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social

Le : 2022-02-11



Dossier # : 1229309003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la liste des bazars et autres événements de collecte de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

D'autoriser la liste suivante des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement :

Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	29 et 30 avril, 21 et 22 octobre
Paroisse Madre Dei Cristiani	6 au 11 juin et 3 au 8 octobre
Paroisse de Saint-John-Brebeuf	4 juin, 24 septembre et 12 novembre
Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	3 et 4 juin, 4 et 5 novembre
Paroisse Saint-Nazaire	6 et 7 mai, 30 septembre et 1 ^{er} octobre
Paroisse Saint-Nazaire	Tous les 1 ^{er} jeudis du mois (sauf durant la période estivale)
Paroisse Saint-Télesphore	6 et 7 mai
Club âge d'or Margherite d'Oro	10 et 11 juin

Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers.

Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-01 14:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement

LaSalle , Direction

IDENTIFICATION Dossier # :1229309003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la liste des bazars et autres événements de collecte de fonds qui se dérouleront durant l'année 2022 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Les paroisses ont déposé des formulaires de demande de bazars et autres activités de collecte de fonds à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0135 (1218419002) 6 avril 2021 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2021 dans les différentes paroisses de l'arrondissement. Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. Les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

CA20 200100 (1208419008) 2 mars 2020 : D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2020 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

CA19 20 0167 (1195348008) 1^{er} avril 2019 : Autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2019 dans les différentes paroisses de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Liste des demandes d'autorisation pour des bazars et autres activités de collecte de fonds pour l'année 2022 :

Paroisse Sainte-Catherine-Labouré	29 et 30 avril, 21 et 22 octobre
Paroisse Madre Dei Cristiani	6 au 11 juin et 3 au 8 octobre
Paroisse de Saint-John-Brebeuf	4 juin, 24 septembre et 12 novembre
Paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Coeur	3 et 4 juin, 4 et 5 novembre
Paroisse Saint-Nazaire	6 et 7 mai, 30 septembre et 1 ^{er} octobre
Paroisse Saint-Nazaire	Tous les 1 ^{er} jeudis du mois (sauf durant la période

	estivale)
Paroisse Saint-Télesphore	6 et 7 mai
Club âge d'or Margherite d'Oro	10 et 11 juin

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue à la politique, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

L'arrondissement autorise, de façon exceptionnelle, la tenue de vente de garage ou de vente-débaras à des organismes ou paroisses dans le but d'amasser des fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les bazars pourront avoir lieu seulement si les mesures de la santé publique en vigueur permettent la tenue de ces derniers. De plus, les paroisses doivent fournir un plan logistique pour répondre aux critères de la santé publique. Ce plan doit être validé par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roch LANGELIER, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction Culture, sports, loisirs et dév. social

**Dossier # : 1229309005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.

De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

Les organisateurs doivent s'engager à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

Vendredi 22 avril 2022

Procession sur le boulevard LaSalle, la 8e Avenue, la rue Édouard, la 6e Avenue et le boulevard LaSalle, de 21 h 30 à 22 h 30, sous le contrôle du service de police.

Samedi 23 avril 2022

Messe pascale à l'extérieur, dans la section du parc des Rapides, en face de l'église, 7707 boulevard LaSalle, de 23 h 45 à 00 h 15.

La Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal devra fournir les bénévoles requis pour encadrer les piétons.

Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-23 10:18**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1229309005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de tenir une procession le 22 avril 2022 et de réaliser des célébrations pascales le 23 avril 2022 dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0097 (1208419004) - 2 mars 2020 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 17 et 18 avril 2020. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

CA19 20 0059 (1197551005) - 4 février 2019 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 6 et 7 avril 2019. Les rues ne seront pas fermées à la circulation.

CA18 20 0057(1186818015) - le 5 février 2018 : De permettre à la Communauté grecque orthodoxe de la région Sud-Ouest de Montréal de réaliser des célébrations pascales dans les rues de l'arrondissement et au parc des Rapides, les 6 et 7 avril 2018. Les rues ne sont pas fermées à la circulation.

DESCRIPTION

Le vendredi 22 avril, les paroissiens participeront à une procession qui empruntera le boulevard LaSalle, la 8^e Avenue, la rue Édouard, la 6^e Avenue et le boulevard LaSalle pour retourner à l'église. La procession est prévue de 21 h 30 à 22 h 30 et elle se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le samedi 23 avril, la paroisse célébrera une messe pascale en plein air dans le parc des Rapides en face du 7707, boulevard LaSalle de 23 h 45 à 00 h 15. La paroisse verra à fournir les bénévoles requis pour encadrer les participants. Aucun feu d'artifice n'est autorisé durant l'activité.

JUSTIFICATION

La paroisse organise ses festivités pascales depuis de nombreuses années. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Lors de la procession, les rues ne seront pas fermées à la circulation et le SPVM assurera le bon ordre lors de cette marche. Compte tenu du court circuit emprunté et de l'heure tardive, les impacts sur la circulation seront minimes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisation s'engage à respecter toutes les mesures sanitaires et de distanciation recommandée par la santé publique lors de la tenue des événements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La procession ayant peu d'impact sur le voisinage, aucune opération de communication particulière ne sera réalisée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2022-02-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1223630003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le 4 mai 2022.

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le 4 mai 2022.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-02-24 20:08

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223630003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement, le 4 mai 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau a déposé une demande à l'arrondissement de LaSalle pour obtenir l'autorisation d'organiser une course le 4 mai 2022 sur son territoire. Le but de cet événement est de promouvoir l'activité physique auprès des étudiants et des employés du Cégep. De plus, pour cette nouvelle édition le projet inclurait les jeunes de l'école primaire. Il y aura un groupe de musique qui animera une séance d'échauffement avant le départ des coureurs et fera bouger les spectateurs et pour motiver les coureurs lors de leur passage. Le son de la musique sera maintenu à un faible niveau pour ne pas importuner le voisinage.

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation pour la tenue de l'événement ainsi que d'autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0222 (1195348010) 6 mai 2019 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 8 mai 2019.

CA17 20 0263 (1174670004) 1 mai 2017 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à tenir une course sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle, le mercredi 3 mai 2017.

DESCRIPTION

Le 4 mai prochain entre 12 h et 14 h aura lieu la quatrième édition de la course CAL du Cégep André-Laurendeau. Cette course aura des distance différentes, selon le niveau des participants et de leur objectif. Le trajet des 3 dernières éditions a été changé. Une boucle sera faite autour du quadrilatère du campus Cégep André-Laurendeau. Cette boucle est d'une distance de 2 km, donc les participants pourront faire un 2 km, 4 km ou 6 km. L'objectif du nombre de participants est de 100-150 coureurs au total.

JUSTIFICATION

La tenue de cet événement a pour but de faire la promotion de l'activité physique auprès des étudiants et employés du Cégep André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des barricades pour sécuriser le passage des coureurs. La somme des services offerts sous forme de gratuité est estimée à 100 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture de rues temporaire sous le contrôle du PDQ 13.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents des rues visées par la fermeture sera envoyé par le Cégep.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction de la Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1227817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 27 mars 2022. Autoriser la fermeture des rues touchées par le parcours. Accorder une contribution financière de 4 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 27 mars 2022 et autoriser la fermeture des rues touchées par le parcours.
D'accorder une contribution financière de 4 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-24 19:37

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1227817001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 27 mars 2022. Autoriser la fermeture des rues touchées par le parcours. Accorder une contribution financière de 4 500 \$ pour la réalisation de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

La Course et Marche populaires de LaSalle est un événement organisé par Les Kilomètres de LaSalle, un organisme à but non lucratif reconnu dans la catégorie associé selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle. Cette année marque la 41^e édition et LaSalle a toujours soutenu l'événement depuis sa création. Les Kilomètres de LaSalle sollicitent un soutien financier et technique de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation de la Course et Marche populaires de LaSalle à l'école Pearson Adult Career Center le dimanche 27 mars 2022.

Le parcours a été modifié cette année et est approuvé par le Service de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal.

L'organisme sollicite financièrement un appui de 5 000 \$, la division sports, loisirs et installations recommande le soutien récurrent de 3 500 \$ et un complément de 1 000 \$ afin d'assurer le respect des mesures sanitaires actuelles.

La Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement sociale a obtenu de la Fédération d'athlétisme l'homologation et l'approbation de la tenue de la course.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0092 (1208420001) 2 mars 2020 : D'autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 29 mars 2020 et la fermeture des rues touchées.
 D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomètres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

CA19 20 0108 (1195348004) 4 mars 2019 : D'autoriser Les Kilomètres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 24 mars 2019 et la fermeture des rues touchées.
 D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomètres de LaSalle pour la

réalisation de l'événement.

CA18 20 0089 (1186818017) 5 mars 2018 : D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018 et la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

DESCRIPTION

L'organisme regroupe une importante équipe de bénévoles qui s'occupe de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La Course et Marche populaires est un événement annuel se tenant dans les rues de LaSalle et offrant des épreuves de course à pied de 1 km, 2 km, 5 km et 10 km de même qu'une épreuve de marche de 5 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et attire près de 1500 participants. Le parcours des 5 km et 10 km est certifié par Athlétisme Canada.

L'arrondissement fournit des biens et services tels que :

- la coordination par l'agent de soutien et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement, assurer la sécurité des participants et la fluidité de la circulation automobile;
- le chargement de la neige sur le parcours, si nécessaire;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité de locaux dans l'école Pearson Adult Career Center les 26 et 27 mars 2022;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance à l'école les 26 et 27 mars 2022.

La contribution financière (4 500\$) de l'arrondissement représente un peu moins de 10 % des revenus de l'événement (inscriptions et commandites). Les commandites sont évaluées à 5 000 \$ (député provincial et commerces locaux). L'organisateur évalue ses dépenses (publicité, médailles, système de chronométrage, etc.) autres que celles pour l'expertise et les services techniques de l'arrondissement mentionnés ci-dessus à 22 000 \$.

JUSTIFICATION

La promotion de la course et de la marche correspond aux valeurs de l'arrondissement qui incitent ses citoyens à miser sur leur santé que ce soit par sa Politique alimentaire ou son Pacte vert.

L'organisateur de l'événement, Les Kilomaîtres de LaSalle, est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

La Course et marche populaires de LaSalle est sur le plan de la participation la plus importante compétition de course à pied au Québec organisée exclusivement par des bénévoles. Depuis une décennie, elle accueille tous les ans environ 1 500 coureurs et marcheurs de tous les âges puisqu'elle a ajouté un important volet familial à son programme, en incluant une marche (maintenant chronométrée) et une épreuve de 1 km réservée aux 11 ans et moins, à laquelle prennent part notamment des jeunes des écoles de LaSalle.

La « Course pop » est la principale source de financement du club de course à pied et de marche Les Kilomaîtres de LaSalle, qui paye ainsi ses entraîneurs et les programmes d'entraînement de ses coureurs et marcheurs adultes. Les Kilomaîtres comportent également

un club d'athlétisme réservé aux jeunes qui participent à de nombreuses compétitions régionales et nationales.

Grâce aux profits de la « Course pop », les Kilomaîtres peuvent accomplir leur mission communautaire, soit d'offrir à un prix très abordable un programme et des entraîneurs de course, un programme d'athlétisme pour les jeunes de LaSalle, et un programme de marche destiné aux adultes et personnes âgées afin qu'ils puissent conserver la forme en s'entraînant en groupe à l'extérieur, et ce, en toute sécurité sous la supervision d'un coach, ce qui favorise les relations sociales et prévient l'isolement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention de 4 500 \$ sert à soutenir la réalisation de l'événement. Cette somme provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, section Activités récréatives – soutien technique et fonctionnement – contribution à d'autres organismes. Cette subvention financière est stable depuis plusieurs années. La subvention sous forme de gratuités de 27 000 \$ comprend la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, le prêt des équipements et de l'école Pearson Adult Career Center, la location de signalisation ainsi que le personnel supplémentaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement débute à 8 h 30 et se terminera vers 12 h 30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h le jour de l'événement jusqu'à 12 h 30 (à partir de 11 h 15, au signal du SPVM, il y a réouverture partielle des rues dès que certaines courses sont terminées):

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT INTERDIT

- 35e Avenue de Centrale à Champlain
- Bishop-Power de De La Vérendrye à Champlain
- Champlain de Dollard à Bishop-Power
- Centrale de Raymond à la 35e Avenue
- De La Vérendrye de Dollard à Bishop-Power
- Dollard de Champlain à De La Vérendrye
- George de la 41e Avenue à Raymond
- Raymond de George à Centrale

RUES FERMÉES ET STATIONNEMENT PERMIS

- 30e Avenue de George à la 39e Avenue
- 34e Avenue de George à George
- 36e Avenue de George à George
- 39e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- 40e Avenue de la 30e Avenue à la 35e Avenue
- George terr. de George à George
- Vachon de la 35e Avenue à la 35e Avenue
- Vachon terr. de Vachon à Vachon

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts négatifs sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. Les citoyens, malgré quelques inconvénients, respectent cet événement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La course n'a pas eu lieu dans les deux dernières années, en raison de la pandémie. L'organisme devra fournir à l'Arrondissement son plan logistique du respect des mesures sanitaires, qui seront en vigueur au moment de la course. Si la situation sanitaire ne permet pas la tenue d'événement, celui-ci sera annulé et reporté à l'année prochaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre circulaire est envoyée à toutes les résidences et les commerces situés directement sur le parcours ou enclavées afin d'informer les gens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un document de travail est envoyé aux Travaux Publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande reliée à la réalisation de l'événement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain P POIRIER, LaSalle

Lecture :

Alain P POIRIER, 23 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène LAVOIE
Agente de développement sports et loisirs

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2022-02-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Direction de la Culture, des sports, des loisirs
et du développement social



Dossier # : 1228157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 \$ à monsieur Nathaniel Rheault pour soutenir sa participation aux 26e jeux franco-canadiens de la communication qui auront lieu au mois d'avril 2022 dans la ville de Québec.

D'accorder un soutien financier de 200 \$ à monsieur Nathaniel Rheault pour soutenir sa participation aux 26e jeux franco-canadiens de la communication qui auront lieu au mois d'avril 2022 dans la ville de Québec.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-25 10:19

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1228157003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 200 \$ à monsieur Nathaniel Rheault pour soutenir sa participation aux 26e jeux franco-canadiens de la communication qui auront lieu au mois d'avril 2022 dans la ville de Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Monsieur Nathaniel Rheault, résident laSallois et étudiant à l'université Concordia, souhaite participer aux 26^e jeux franco-canadiens de la communication qui auront lieu au mois d'avril 2022 dans la ville de Québec. Pendant 5 jours, près de 300 étudiant.e.s en communication provenant de 7 universités du Québec et de l'Ontario compétitionneront dans diverses épreuves touchant le vaste monde des communications : relations publiques, journalisme, radio, production vidéo, art oratoire, arts médiatiques, publicité, etc. Monsieur Rheault sollicite un soutien financier de l'arrondissement de LaSalle pour couvrir les frais liés à sa participation à ces jeux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accorder un soutien financier de 200 \$ à monsieur Nathaniel Rheault pour soutenir sa participation aux 26^e jeux franco-canadiens de la communication qui auront lieu au mois d'avril 2022 dans la ville de Québec. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », le résident est éligible à recevoir un montant de 200 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

JUSTIFICATION

La demande provient de monsieur Rheault et a été adressée au cabinet de la mairesse. Le « *soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux* » est également disponible pour les citoyens et organismes qui participent à des événements québécois, canadiens ou internationaux, ce qui est le cas pour Nathaniel Rheault.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 200 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement Direction de la culture, des sports, des loisirs et du

développement social.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Linda RENÉ, LaSalle

Lecture :

Linda RENÉ, 24 février 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2022-02-22



Dossier # : 1228157002

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-24 19:30

Signataire : Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1228157002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2022 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence clair et précis. En décembre 2015 et octobre 2017, l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction culture, sports, loisirs et développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 20 0134 (1218157001) - 6 avril 2021 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2021 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA20 20 0409 (1207551021) - 7 décembre 2020 - D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2020 en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CA20 20 0139 (1207551013) - 4 mai 2020 : D'approuver la liste des organismes reconnus pour les années 2020, 2021 et 2022, selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

DESCRIPTION

Approuver le renouvellement de la reconnaissance de 26 organismes pour les années 2022, 2023 et 2024 et la nouvelle demande de reconnaissance d'un organisme: Le Club de rugby Les Wanderers de Montréal selon la Politique de soutien et de reconnaissance des

organismes de LaSalle. Le nouvel organisme sportif sera reconnu dans la catégorie *associé*. Autoriser que leur soient accordés les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. La liste complète des organismes reconnus est annexée au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle laSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. La Direction culture, sports, loisirs et développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

Comme défini dans la dernière version de la politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après adoption par le conseil de la présente résolution, envoi d'une lettre de la Direction officialisant la reconnaissance de l'organisme, indiquant leur classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle adoptée le 3 novembre 2014 et de ses modifications approuvées les 7 décembre 2015 et 2 octobre 2017

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture

Le : 2022-02-24



Dossier # : 1223035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 21 février 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 21 février 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-22 17:50

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1223035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 21 février 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2022.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 22 20 0041 le 7 février 2022. La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 1 au 25 janvier 2022.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 janvier au 21 février 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2022-02-22



Dossier # : 1222363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot 1 725 135 (rue Juliette).

AVIS DE MOTION est donné de l'adoption à une séance subséquente du conseil du règlement LAS-0153 visant à autoriser l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot numéro 1 725 135 (rue Juliette).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-01 14:31

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0153 autorisant l'aménagement d'une garderie dans le bâtiment existant situé sur le lot 1 725 135 (rue Juliette).

CONTENU**CONTEXTE**

Selon la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un conseil d'arrondissement peut par règlement, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose, permettre l'octroi de permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie. Cette disposition de la loi permet ainsi d'autoriser l'aménagement d'une garderie sur le lot numéro 1 725 135, qui accueillera 20 poupons et 60 enfants relocalisés suite au déménagement de la garderie Les Bons Élèves située au 65, 90e Avenue.

Le projet consiste au réaménagement des locaux vacants du bâtiment existant, à la modification partielle de trois façades, à l'aménagement d'une aire de jeux au toit et à l'ajout d'un appentis permettant d'y accéder. Le stationnement sera également réaménagé en partie afin d'améliorer la circulation, l'accessibilité universelle et le verdissement du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent projet de règlement vise à :

1. Autoriser l'aménagement d'une garderie sur le lot numéro 1 725 135;
2. Soustraire la garderie à l'obligation de fournir des cases de stationnement supplémentaires sur le site;
3. Exiger l'identification de 8 cases de type débarcadère à l'usage de la garderie;
4. Exiger l'aménagement de 7 cases de stationnement sur le lot adjacent à l'usage de la garderie;
5. Soustraire la garderie à l'obligation de fournir un espace de chargement..

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Le projet permet la relocalisation des 80 enfants de la garderie Les Bons Élèves

- située au 65, 90e Avenue, dont le bâtiment fera l'objet d'une démolition;
- le projet permet de favoriser le développement de l'offre en services de garde afin d'assurer la santé, la sécurité, le développement, la réussite éducative, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent ces services;
 - le projet intègre une servitude d'usage qui doit servir à assurer la pérennité des cases réservées à la garderie sur le lot voisin. Quelles que soient les interventions apportées dans le futur sur le lot 1 447 581, sept (7) cases de stationnement devront être maintenues en tout temps à proximité de la garderie à son usage exclusif

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Projet conforme à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);
- À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-24



Dossier # : 1216152010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2021-08-19 15:19

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1216152010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme décennal d'immobilisations 2022-2031 qui sera adopté par le conseil d'arrondissement de LaSalle le 30 août 2021, l'Administration prévoit des investissements pour la réfection et la mise aux normes du centre sportif Dollard St-Laurent. L'arrondissement de LaSalle doit faire adopter un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$, nécessaire à l'octroi des contrats et au financement du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE20 0195 (GDD 1194815005) du 12 février 2020 :

1- d'autoriser la présentation des projets suivants au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives :

Projets sous la responsabilité de la Ville centre et des arrondissements :

- § Rénovation du complexe sportif Claude-Robillard - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection du terrain de baseball Gary-Carter - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna Martin-Lapointe - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
- § Réfection de l'aréna Dollard-St-Laurent - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna Saint-Louis - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Réfection de l'aréna du Centre sportif St-Jean-Vianney - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Rénovation/reconstruction du centre récréatif Gadbois - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- § Rénovation et agrandissement du Centre sportif Trenholme - Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
- § Démolition et reconstruction de la piscine et de la pataugeoire

extérieures du parc Joseph-Paré - Rosemont-La Petite-Patrie;
§ Pôle de soccer du parc Hébert - Saint-Léonard;
§ Réfection partielle et mise aux normes du centre Patro le Prevost -
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

2- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal (services corporatifs et arrondissements) à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par les projets et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
3- de désigner madame Louise-Hélène Lefebvre, directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports mentionnés ci-dessus;

Résolution CM18 1253 (GDD 1188091001) du 22 octobre 2018 :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 397 531,93 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna du centre sportif Dollard-St-Laurent, dans l'arrondissement de LaSalle; D'accorder à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc., Delisle, Despaux et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, soit pour une somme maximale de 1 035 263,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16861;

Résolution CA18 20 0085 (GDD 1184670001) du 5 mars 2018 :

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement de LaSalle s'engage à :

- Financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
- Financer 100 % du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
- Financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- Maintenir à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

D'accepter l'offre de service approuvée par le conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion du projet de mise aux normes de la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent. Les travaux consistent entre autres à :

- La réfection de la dalle de béton, son isolation, son étanchéité et son isolation et chauffage.
- La réfection de la mezzanine.
- La réfection des murs extérieurs et du toit.
- Des travaux de structures, d'escaliers et de plomberie.
- La réfection du système de réfrigération de la patinoire et de la ventilation du centre sportif.
- La réfection complète du système de réfrigération de la dalle à l'ammoniac, du système de saumure et du réseau d'eau du refroidisseur de fluides.
- L'amélioration de plusieurs locaux du centre sportif, dont la zone du club Jeune Aire.
- Des travaux d'électricité, plomberie, ventilation, chauffage, etc.
- Ainsi que les travaux connexes.

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement d'emprunt permettra à l'arrondissement de LaSalle d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réfection et de mise aux normes du centre sportif Dollard-St-Laurent prévu à la programmation du PDI 2022-2031.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

Le montant net à la charge des contribuables de l'arrondissement de LaSalle sera de 2 366 000 \$, suite à la réception de la subvention du PAFIRS et de la portion qui sera financée par le surplus de l'arrondissement.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de Ville par la résolution CM07 0841.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, parce qu'il correspond à la priorité 20 : accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole, plus particulièrement l'intention d'offrir des infrastructures modernes, fiables et résilientes, en mesure de répondre aux enjeux et aux besoins d'aujourd'hui et des générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection et de mise aux normes sont essentiels pour maintenir l'offre de service aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 30 août 2021
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 4 octobre 2021
Tenue d'un registre
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Appel d'offres public à l'automne 2021
Prise d'effet à compter du 1er janvier 2022
Octroi des contrats à partir du mois de février 2022
Travaux exécutés en 2022 et 2023
Travaux exécutés en 2022 et 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 19 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

Le : 2021-08-18



Dossier # : 1216152015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0152 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2021-12-23 10:23

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1216152015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0152 autorisant un emprunt de 205 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal.

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 205 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments situés dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 20 200352 - D'approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2021 à 2030 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, aréas, le Centre Henri-Lemieux, Hôtel de Ville, le 8700 Hardy, etc. tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiment, les équipements de plomberie, la ventilation et le chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuelle et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 205 000 \$.
Projet Investi Sous-projet Crédits
56700 22-56700-000 205 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 17 janvier 2022
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement en février 2022

Tenue d'un registre

- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Octroi des contrats à partir du mois de mai 2022
- Début des travaux : mai 2022
- Fin des travaux : décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle
Louise TRAHAN, LaSalle
Lyne LAMBERT, LaSalle

Lecture :

Lyne LAMBERT, 22 décembre 2021
Louise TRAHAN, 22 décembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-12-21

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

**Dossier # : 1222363007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, avec condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 2377, rue Robidoux (lot numéro 1 451 034), afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 1,8 mètre dans la marge arrière, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, une marge arrière de six (6) mètres minimum est requise

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
CONSIDÉRANT que la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
CONSIDÉRANT que les dérogations respectent le Plan d'urbanisme,

Pour ces motifs il est proposer d'accorder la dérogation mineure (demande DM3003110814) pour une habitation unifamiliale située au 2377, rue Robidoux (lot numéro 1 451 034), afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 1,8 mètre dans la marge arrière, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, article 3.5.7.3 et de la grille des usages et normes H09-11, une marge arrière de six (6) mètres minimum est requise sujet à la condition suivante :

- Que l'implantation de l'agrandissement dérogatoire existant ne puisse être modifiée.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-01 14:57**Signataire :**

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder, avec condition, une dérogation mineure pour une habitation unifamiliale située au 2377, rue Robidoux (lot numéro 1 451 034), afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 1,8 mètre dans la marge arrière, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, une marge arrière de six (6) mètres minimum est requise

CONTENU**CONTEXTE**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser un agrandissement qui empiète sur la marge arrière. Il s'agit d'une maison unifamiliale jumelée construite en 1972. Le propriétaire aurait effectué un agrandissement sans permis de construction au courant des années 80 selon ses estimations.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par une volonté de régulariser la situation. Il allègue ne pas avoir été au courant de la nécessité d'obtenir une autorisation pour la construction. Il a d'ailleurs initié cette démarche afin de régulariser la situation dès la prise de connaissance de la dérogation. La construction dérogatoire ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins.

Pour ces raisons, le requérant demande une dérogation mineure visant à autoriser une marge arrière de 4,2 mètres, alors que celle-ci doit être de 6 mètres minimum en vertu de l'article 3.5.7.3 du règlement de zonage numéro 2098 et de la grille des usages et normes H09-11. La dérogation de 1,2 mètre correspond à une dérogation de 30% par rapport à la norme en vigueur.

Dans ce secteur, l'alignement des façades arrière de bâtiments est assez régulier, à l'exception du bâtiment visé. On y retrouve souvent des galeries, des solariums ou des vérandas, mais les agrandissements similaires à celui faisant l'objet de la dérogation sont rares.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une dérogation mineure (demande DM3003110814), pour une habitation unifamiliale située au 2377, rue Robidoux (lot numéro 1 451 034), afin d'autoriser un empiètement du bâtiment principal de 1,8 mètre dans la marge arrière, alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 2098, article 3.5.7.3 et de la grille des usages et normes H09-11, une marge arrière de six (6) mètres minimum est requise, et ce, sous la condition suivante:

- Que l'implantation de l'agrandissement dérogatoire existant ne puisse être modifiée.

JUSTIFICATION

À sa séance du 19 janvier 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que les dérogations respectent le Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1222363014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7687, rue Centrale

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande EN3003089175), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, en vue de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7687, rue Centrale (lot numéro 1 078 457).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-25 13:02

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7687, rue Centrale

CONTENU**CONTEXTE**

La demande vise l'installation d'une enseigne permanente sur un bâtiment commercial. Il s'agit du remplacement de l'auvent présentement en place par un boîtier lumineux dans le secteur du Village des Rapides.

Ce bâtiment commercial de trois étages a été construit en 1964. Le local visé par la demande se situe au rez-de-chaussée. Au-dessus de sa vitrine se trouve un auvent qui constitue l'enseigne du commerce.

La rue Centrale est la principale artère commerciale du Village des Rapides. On y retrouve majoritairement des bâtiments commerciaux ou mixtes (commercial au rez-de-chaussée et résidentiel à l'étage). Ces bâtiments ont principalement été construits dans les années 1950 et 1960. Bien que l'affichage puisse varier, la majorité des enseignes sont installées sur des boîtiers et sont rétro éclairées.

L'enseigne proposée remplacera l'auvent existant par un boîtier lumineux. Celui-ci comprendra le nom du commerce ainsi que son logo. L'enseigne sera épurée et composée de lettrage blanc sur fond noir.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 24 (Village des Rapides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande EN3003089175), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, en vue de permettre l'installation d'une enseigne sur un bâtiment commercial situé au 7687, rue Centrale (lot numéro 1 078 457).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les matériaux, le systèmes d'éclairage, les dimensions et l'emplacement de l'enseigne s'inscrivent à l'intérieur des caractéristiques autorisées;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 24 : Village des Rapides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1222363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification des balcons et des garde-corps d'une habitation bifamiliale située aux 26 et 28, avenue Stirling

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003053438), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification des balcons et des garde-corps d'une habitation bifamiliale située aux 26 et 28, avenue Stirling (lot numéro 1 929 679).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-25 13:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification des balcons et des garde-corps d'une habitation bifamiliale située aux 26 et 28, avenue Stirling

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la modification des saillies et des garde-corps d'une habitation bifamiliale. Le bâtiment a été construit en 1933 et se trouve dans le secteur d'intérêt patrimonial des Highlands. Quelques modifications y ont été apportées au cours des années : agrandissement du balcon, ajout d'un avant-toit à l'étage et modification des garde-corps. Les saillies sont actuellement en mauvais état, faute d'entretien régulier. Ainsi, le requérant souhaite modifier les saillies en façade avant. Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Remplacement des garde-corps en fer forgé ornementé avec main courante en ipé;
- ajout de main-courante métalliques pour les escaliers;
- remplacement des escaliers;
- remplacement des revêtements de plancher des saillies;
- démolition des colonnes en fausses briques;
- recouvrement des colonnes.

Selon les plans disponibles, il est possible d'établir que le bâtiment d'origine avait des garde-corps avec barrotins. Les garde-corps en fer forgé ornementé, comme proposés par le requérant, visent ainsi à rétablir les traits architecturaux du bâtiment visé en plus de préserver le caractère d'ensemble du secteur.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 25 (Highlands).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003053438), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification des balcons et des garde-corps d'une habitation bifamiliale située aux 26 et 28, avenue Stirling

(lot numéro 1 929 679).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les interventions permettent de rétablir les traits architecturaux du bâtiment qui a perdu son état d'origine;
- CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement proposés et les détails architecturaux sont de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment d'origine;
- CONSIDÉRANT que les interventions préservent et mettent en valeur le caractère d'ensemble du secteur dans lequel la construction se trouve;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 25 : Highlands);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1222363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale et de 19 maisons de ville situées sur le lot 6 404 005 (rue Clément)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003118073), les documents soumis en vertu des dispositions de la résolution PP-24, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale et de 19 maisons de ville situées sur le lot 6 404 005 (rue Clément).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-25 13:03

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale et de 19 maisons de ville situées sur le lot 6 404 005 (rue Clément)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction de 21 logements, dont une habitation bifamiliale et 19 maisons de ville. Il s'agit de la première phase de construction du PPCMOI PP-24 (Résolution 1202363094), adopté le 7 février 2021.

Le terrain localisé à l'intérieur du quadrilatère des rues Quinlan, Clément, d'Amour et Jean-Milot était anciennement occupé par un bâtiment industriel accueillant l'entreprise Storex. Il se situe dans un secteur déstructuré de l'arrondissement où se côtoient plusieurs usages dont le potentiel de conflits est élevé.

Néanmoins, le terrain est stratégiquement positionné à l'ouest de l'arrondissement de LaSalle et jouit de plusieurs atouts à proximité qui profiteront aux futurs résidents, comme: de nombreux parcs, deux écoles primaires, un centre commercial incluant plusieurs commerces alimentaires, un lien direct par le circuit d'autobus 113 à la station de métro Angrignon, une gare de train de banlieue faisant la navette avec le centre-ville, un accès facile à l'autoroute 20 via la route 138, etc. Le terrain possède donc un potentiel de requalification indéniable.

La démolition de l'ancien bâtiment accueillant l'entreprise Storex a été autorisée lors de l'adoption de la résolution PP-24. Par le fait même, des objectifs et des critères ont été adoptés afin d'encadrer l'implantation, l'architecture des futurs bâtiments et l'aménagement paysager du site, en fonction des différentes phases de construction du projet. La présente demande ne vise qu'une portion du terrain, soit celle située sur le lot projeté numéro 6 404 005.

Le projet propose 2 ensembles de 7 maisons de ville contigües ainsi qu'un troisième ensemble de 5 maisons de ville et d'une habitation bifamiliale, également contigües. Chacune des maisons de ville comporte deux étages en plus d'une mezzanine, tandis que l'habitation bifamiliale comporte trois étages. L'implantation des bâtiments assure la perméabilité du site, permettant aux résidents de circuler librement entre l'avant et l'arrière des bâtiments sans effectuer d'importants détours. Des escaliers à faible pente et avec roulière permettent de transporter aisément un vélo ou un bac de matières résiduelles entre les garages et l'axe central.

L'architecture des habitations est contemporaine et sobre. Différentes teintes de beige et des jeux de brique viennent dynamiser les façades. Les ouvertures contribuent également au concept architectural, étant positionnées de façon à créer un rythme. Pour ajouter à la variété des façades avant, des jeux de volumes (avancées partielles ou complètes) sont parfois présents. Pour ce qui est des cases de stationnement, celles-ci sont situées en sous-sol et leurs accès sont situés sous les terrasses, à l'arrière des bâtiments. Les principaux éléments du concept d'aménagement paysager pour le projet dans son ensemble se trouvent dans les phases situées face aux maisons de ville prévues dans cette phase-ci (allées piétonnes, placettes, etc.). Néanmoins, les aménagements planifiés dans cette première phase proposent une importante diversité de végétaux adaptés et indigènes.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Trois teintes de brique beige de format modulaire métrique
 - Meridian, Adelaide Smooth ou équivalent
 - Meridian, Sierra Sandstone Smooth ou équivalent
 - Meridian, Ballycroy Smooth ou équivalent
- Revêtement métallique
 - Clin métallique MS 1 modulaire de Mac Métal, Gris Métallique, posé verticalement ou équivalent

Les objectifs et critères applicables concernant l'implantation, l'architecture et l'aménagement paysager proviennent de la résolution PP-24 et visent les thèmes suivants :

- Typologies d'habitation
- Transition écologique
- Traitement architectural des bâtiments
- Axe central de circulation
- Armature piétonne
- Gestion des interfaces
- Stratégie paysagère

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande CO3003118073), les documents soumis en vertu des dispositions de la résolution PP-24, afin de permettre la construction d'une habitation bifamiliale et de 19 maisons de ville situées sur le lot 6 404 005 (rue Clément).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- **CONSIDÉRANT** que le projet contribue au développement d'un milieu de vie à échelle humaine axé sur une variété d'habitations;
- **CONSIDÉRANT** que le projet augmente l'efficacité énergétique des bâtiments et propose des aménagements durables afin d'amorcer une transition écologique sur le territoire;
- **CONSIDÉRANT** que le projet confère une identité architecturale distinctive et contemporaine en portant une attention particulière à la qualité du cadre bâti;

- CONSIDÉRANT que le projet conçoit un lien nord-sud structurant et innovant pour désenclaver et animer le cœur du site;
- CONSIDÉRANT que le projet crée une adéquation entre l'aménagement des espaces publics et privés pour favoriser l'encadrement, l'animation et l'ambiance des lieux;
- CONSIDÉRANT que le projet propose une stratégie paysagère afin de fondre le cadre bâti dans un environnement naturalisé;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables de la résolution PP-24;
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1222363011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'une halte sanitaire sur le lot numéro 1 236 141 (Parc des Rapides)

D'approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande CA3003122375), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'une halte sanitaire sur le lot numéro 1 236 141 (Parc des Rapides).

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2022-02-25 13:04

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'une halte sanitaire sur le lot numéro 1 236 141 (Parc des Rapides)

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la construction d'une halte sanitaire au Parc des Rapides - secteur de la Vague à Guy. Le projet s'opère dans le cadre d'un plus grand projet réalisé par la Ville de Montréal en 2021. Celui-ci consistait principalement à réaménager des accès à la Vague à Guy, de façon à les rendre plus sécuritaires et à contrer l'érosion des berges. Les travaux actuels consistent en l'installation de deux bâtiments accessoires préfabriqués orientés de façon oblique par rapport au boulevard LaSalle. L'implantation des bâtiments permet un empiètement visuel minimisé, tout en respectant la topographie du site. L'aménagement paysager est inspiré du langage visuel du parc, en intégrant des bosquets d'arbres ainsi que des massifs d'arbustes.

La demande vise essentiellement les travaux suivants :

- L'installation d'un bâtiment accessoire préfabriqué comprenant une toilette accessible universellement, une fontaine à boire ainsi qu'une douche extérieure;
- l'installation d'un second bâtiment accessoire préfabriqué comprenant deux cabines de changement et douze casiers;
- travaux de remblai et déblai pour l'aménagement d'un sentier et d'une placette;
- l'installation de mobilier urbain (support à vélos, bacs pour matières résiduelles, bancs, etc.);
- travaux d'aménagement paysager.

Le matériau utilisé est le suivant :

- Revêtement extérieur léger, tel qu'un parement léger anti-vandalisme avec couleur et apparence de bois, ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 12 (Écoterritoires et milieux humides).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation (demande CA3003122375), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'aménagement d'une halte sanitaire sur le lot numéro 1 236 141 (Parc des Rapides).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet tend à conserver l'intégrité des écosystèmes par une gestion écologique et par la mise en valeur du patrimoine naturel;
- CONSIDÉRANT que les travaux maximisent la conservation des bois, des milieux humides et des cours d'eau intérieurs en tenant compte de leur valeur écologique;
- CONSIDÉRANT que le projet intègre l'utilisation du terrain ou de la construction au bois en milieu humide ou au cours d'eau intérieur en mettant ses caractéristiques en valeur;
- CONSIDÉRANT que le projet favorise le maintien à l'état naturel d'une bande de protection riveraine d'une profondeur suffisante le long d'un cours d'eau intérieur, d'une berge et d'un milieu humide;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Chapitre 12 : Écoterritoires et milieux humides);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1222363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la propriété commerciale située aux 7790 à 7810 rue Juliette

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003125842), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la propriété commerciale située aux 7790 à 7810 rue Juliette (lot numéro 1 725 135).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-25 13:05

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1222363010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A.D. numéro LAS-0146, afin de permettre la modification de la propriété commerciale située aux 7790 à 7810 rue Juliette

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise la transformation du bâtiment commercial construit en 1982 situé sur le lot numéro 1 725 135 entre le boulevard Newman et la rue Juliette. Le projet vise l'aménagement d'une garderie de 60 enfants et 20 poupons. Le nouvel aménagement servira à relocaliser la garderie *Les bons élèves* localisée au 65, 90e Avenue.

Le projet consiste au réaménagement intérieur des locaux vacants situés en partie au rez-de-chaussée et à l'étage, du côté de la rue Juliette, pour l'usage de la garderie. Les façades seront modifiées afin de prolonger le mur de l'étage de la façade latérale est, dans le but de protéger l'aire de jeux qui sera aménagée sur une portion du toit. Les ouvertures du côté est seront modifiées et les revêtements sur les façades nord, est et ouest seront en partie remplacés pour des matériaux identiques à l'origine. Finalement, afin d'améliorer la circulation sur le site, le sens de la circulation sera modifié, une entrée charretière sera retirée et certaines cases seront réaménagées.

Les objectifs et critères applicables du règlement numéro LAS-0146 relatif aux PIIAD se trouvent aux chapitres 3 (accessibilité universelle) et 27 (autres secteurs). Les éléments du projet assujettis aux PIIAD sont les suivants :

- Reconfiguration de l'entrée principale universellement accessible;
- ajout d'une (1) case de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite près de l'entrée de la garderie;
- identification de huit (8) cases de type débarcadère à l'usage des clients de la garderie;
- construction d'un appentis sur le toit donnant accès à l'aire de jeu;
- ajout d'une bande paysagère avec plantations dans l'emprise publique longeant la rue Juliette;
- ajout d'un (1) arbre devant l'entrée de la garderie;
- aménagement d'arbustes devant le nouvel espace de remisage de déchets à l'ouest du bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande TR3003125842), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la modification du bâtiment commercial situé aux 7790 à 7810 rue Juliette (lot numéro 1 725 135).

JUSTIFICATION

À sa séance du 9 février 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement proposés et les détails architecturaux sont de qualité égale ou supérieure à ceux du bâtiment d'origine;
- CONSIDÉRANT que les interventions préservent et mettent en valeur le caractère d'ensemble du secteur ciblé;
- CONSIDÉRANT que les interventions permettent la conception d'aménagements inclusifs;
- CONSIDÉRANT que les interventions augmentent le verdissement du site;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (LAS-0146).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2022-02-23



Dossier # : 1226456003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-02-24 20:02

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1226456003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-02-24



Dossier # : 1227151004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la nomination de Monsieur Antonio Vescio pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

De renouveler la nomination de Monsieur Antonio Vescio pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2022-03-01 17:46

Signataire :

Christianne CYRENNE

Directrice Travaux Publics
LaSalle , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION **Dossier # :1227151004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler la nomination de Monsieur Antonio Vescio pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de circulation participe à l'étude de tout dossier relié à la circulation automobile, cycliste et piétonne, à la signalisation et à la sécurité routière. Il émet des recommandations en conformité avec le Code de sécurité routière du Québec. Afin de bonifier le comité de circulation, un appel de candidature pour les citoyens a été fait dans l'Accent et sur Facebook en 2020. Onze (11) candidatures ont été reçues et deux (2) ont été retenues après les entrevues pour une période d'une année se terminant le 31 décembre 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 20 0476 - 7 décembre 2020 – 1206152007 - D'approuver la nomination de messieurs Laurent Vignola et Antonio Vescio pour siéger au comité de mobilité et de circulation de l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'approbation de la nomination de Monsieur Antonio Vescio pour siéger au comité de circulation de l'arrondissement de LaSalle pour une deuxième année, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Aucune rémunération ne sera accordée aux citoyens

JUSTIFICATION

La demande de nomination de ce citoyen fait partie des grandes lignes élaborées et retenues pour donner une nouvelle orientation à ce comité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Farid CHABOUNI
Chef de Division

Le : 2022-02-25